

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Lionel GAZEAU, Patrice PAGEAUD, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusé : M Jean-Pierre MALLARD

Date de convocation : 13 février 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique, financière et réglementaire d'implantation d'une chaudière CSR sur le site de traitement des déchets de Trivalandes

Vu la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que Trivalis est Maître d'Ouvrage d'une Unité de Production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) sur Trivalandes,

Considérant que cette unité produira, lorsqu'elle sera au tonnage nominal, au minimum 31 % de CSR sur 48 000 tonnes entrantes par an.

Considérant que ce tonnage, d'après les premières évaluations, pourrait s'élever à plus de 35 % du tonnage entrant, soit 17 000 tonnes / an.

Considérant qu'une forte incertitude pèse sur la pérennité des exutoires extérieurs.

Considérant qu'il est proposé d'engager une réflexion sur l'opportunité technique et financière d'implanter une chaudière CSR sur le site de Trivalandes.

Considérant que la Région Pays de la Loire subventionne ce type d'étude à hauteur de 70 % du montant HT.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Approuver** la demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique, financière et réglementaire d'implantation d'une chaudière CSR sur le site de traitement des déchets de Trivalandes.

- **Autoriser** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la contractualisation de cette demande.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Approuve** la demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique, financière et réglementaire d'implantation d'une chaudière CSR sur le site de traitement des déchets de Trivalandes.

- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document afférent à la contractualisation de cette demande.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).